

CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT

Il est fortement recommandé de faire la démarche en ligne en vous connectant au site du « service-public.fr » : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N358>.

Vous effectuez votre pré-demande de carte d'identité et/ou passeport en vous connectant avec vos identifiants ANTS.

Vous vous munissez des pièces à fournir et vous prenez RDV dans une mairie agréée (Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis, Quetigny, Dijon...).

Faire la démarche en ligne:

Site : service-public.fr

Onglet : fiches pratiques par thème // Papiers – Citoyenneté – Élections // Identité – Authentification

Choisir :

→ Carte d'identité **ou**

→ Passeport

Choisir majeur ou mineur, si 1° demande, renouvellement, carte perdue ou volée.

Exemple pour un renouvellement de carte d'identité à un majeur :

Au point 2, vous pouvez accéder à la pré-demande en ligne et faire la démarche en ligne en vous connectant avec vos identifiants ANTS ou FranceConnect (impots.gouv.fr, Ameli.fr, l'identité numérique...)

Si vous avez perdu votre carte d'identité ou qu'elle a été volée, vous pourrez acheter votre timbre fiscal en ligne.

À la fin de votre démarche, enregistrez votre document (ou imprimez-le), il contient un QR Code avec tous vos renseignements.

Dans ce même point 2, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans une des mairies équipées : Chevigny-Saint-Sauveur, Quetigny, Genlis, Dijon...

Au point 3, vous avez la liste des documents à présenter en fonction de votre situation, à minima, il vous faudra :

- Carte périmée de moins de 5 ans
- Photo d'identité de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile de moins d'un an
- Votre pré-demande (N° et/ou QR Code)